

Portiragnes, le 07 octobre 2017



Monsieur, Madame,

Objet : CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE « LES TAMARIS ET LES PORTES DU SOLEIL »

Par la présente, nous vous invitons à assister à l'assemblée générale de notre association qui se tiendra le **jeudi 2 novembre 2017 à 09H00 à la Salle du Théâtre de l'Ardaillon situé 41 avenue de Béziers à 34450 VIAS.**

ORDRE DU JOUR :

1. Accueil
2. Mots de la Mairie de Vias et de la Mairie de Portiragnes
3. Contrôle des présences
4. Désignation des scrutateurs.
5. Approbation du PV de l'A.G.O. du 02/11/2016
6. Rapport des activités
7. Présentation des comptes et du bilan exercice 2016-2017 par Monsieur Candel
8. Rapport du Commissaire aux comptes par Monsieur Chabert
9. Approbation des comptes et de la gestion 2016-2017
10. Quitus au Conseil Syndical
11. Quitus au Commissaire aux comptes
12. Présentation des candidats pour le nouveau Conseil Syndical
13. Imputations comptables et taxations
14. Budget prévisionnel 2017-2018
15. Projet de fibrage optique des domaines : investissement et prêt
16. Confirmation d'organisation d'événements du « vivre ensemble »
17. Confirmation de la poursuite des mauvais payeurs et imputation des frais de mise en demeure
18. Vote des résolutions
19. Accès aux vides ventilés
20. Boites aux lettres
21. Bilan saison 2017 et projets par T.G.A. (Lamy)
22. Questions et réponses
23. Tirage si nécessaire des réservations d'emplacement de parking
24. Résultat des votes

Comptant sur votre présence, et au nom des membres du Conseil Syndical, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués et dévoués,

Jean-François Duchenne

Président

P.S. Selon nos statuts (article 9), seuls les propriétaires et usufruitiers sont autorisés à participer à l'A.G.

Veuillez nous communiquer vos observations s'il y a erreur d'adressage postal ou électronique.

Les personnes qui ne seront pas présentes, représentées ou qui n'auront pas transmis leurs bulletins de vote recevront par courrier postal recommandé le compte rendu et les décisions prises lors de l'A.G. C'est une obligation légale. Cet envoi leur sera imputé 20,00 € car la collectivité n'a pas à payer pour leur absence de représentation.

BULLETIN DE VOTE AG 02-11-2017 N° seq. :

**Id. du lot: (domaine, groupe, n°)
du propriétaire ou usufruitier :**

signature

date / / 2017

Cachet de l'asl

Cochez la mention **utile**

- Je suis présent à l'A.G.O. du 02 novembre 2017
- Je remets mon bulletin de vote à, propriétaire du lot pour me représenter.
- Je donne mandat au président de séance de me représenter lors de l'A.G.O. et je transmets mon bulletin de vote **avant** le 31 octobre 2017
 - à l'adresse courrielle asltps.portiragnes@gmail.com
 - à l'adresse postale *Boite Postale n° 1 F-34420 Portiragnes*

	RESOLUTIONS	POUR	CONTRE
1	Approbation du PV de l'A.G.O. du 02 novembre 2016		
2	Approbation des comptes certifiés avec mise en réserve générale du boni de l'exercice.		
3	Quitus (décharge) aux membres du Conseil Syndical sur les comptes et les actes de gestion.		
4	Quitus (décharge) au Commissaire aux comptes		
5	Imputations comptables : tout versement sur le compte de l'ASL apure en priorité les créances les plus anciennes		
6	Maintien de la taxation individuelle de divers frais tels les envois recommandés à 20,00 €. Il ne faut pas faire couvrir par l'ensemble des propriétaires les absences ou négligences.		
7	Approbation du budget prévisionnel 2017 – 2018 hors fibrage généralisé (charges appelées de 1.000 € plus réserve de 200,00 € si syndic identique aux années antérieures)		
8	Approbation du projet fibre optique à réaliser en une étape unique avec son financement (<i>majorité absolue requise</i>) et son impact d'augmentation des charges de 200,00 € par an sur les exercices 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.		
9	Confirmation du mandat donné au Conseil Syndical de poursuivre en justice les mauvais payeurs avec taxation à 50,00 € des mises en demeure.		
10	Confirmation de votre souhait de poursuivre les activités d'animation (chasse aux œufs, pétanque, activité culturelle, gala des propriétaires, brocante)		

BULLETIN DE VOTE AG 02-11-2017 N° seq. :

Id. du lot: (domaine, groupe, n°)
du propriétaire ou usufruitier :

signature

date / / **2017**

Cachet de l'asl

Cochez la ou les mentions utiles

- Je suis présent à l'A.G.O. du 02 novembre 2017
- Je remets mon bulletin de vote à, propriétaire du lot pour me représenter.
- Je donne mandat au président de séance de me représenter lors de l' A.G.O. et je transmets mon bulletin de vote **avant** le 31 octobre 2017
 - à l'adresse courrielle asltps.portiragnes@gmail.com
 - à l'adresse postale *Boite Postale n° 1 F-34420 Portiragnes*

Vous pouvez choisir de 0 à 7 candidats en cochant la case attenante au nom.
Plus de 7 choix annule votre bulletin.

Membres sortants rééligibles du Conseil Syndical

- Madame Vandebroek Nicole (Trésorier)
- Monsieur Derbaix Freddy (Vice-Président)
- Monsieur Hastir Philippe (Administrateur)
- Monsieur Vandereecken Serge (Administrateur)

Nouveaux candidats

- Monsieur Bastos Santos Urbano Carlos
- Monsieur Cassart Léon
- Monsieur De Kegel Karel
- Monsieur Dupont Albert
- Monsieur Godefroid Jean-Marie
- Madame Istace Bénédicte
- Madame Marius Jeannine
- Monsieur Morelle Laurent
- Monsieur Stordeur Jacques
- SCA MAURICE WILKIN IMMO (Monsieur Maurice Wilkin, gérant)

SOUSCRIPTION A LA RESERVATION D'UN EMPLACEMENT DE PARKING
saison 2017-2018

Je soussigné,.....
propriétaire ou usufruitier du lot souhaite
réserver un emplacement de parking sur les domaines des Tamaris
et Portes du Soleil, à compter du 1^{er} avril 2018 au 11 novembre
2018 et en assumer les frais de 280,00 €, déposant en outre une
caution de 60,00 € pour mise à disposition du cadenas
correspondant à l'emplacement.

Si le nombre des demandes dépasse celui des disponibilités, c'est par tirage au sort lors de l'A.G. que les
emplacements seront attribués.

Le montant des frais augmenté de la caution doit être versé sur le compte de l'ASL au plus tard le 1^{er} février
de chaque année. En l'absence de versement, l'emplacement est supposé être renoncé¹ et le lot peut être
réattribué à un autre propriétaire demandeur selon l'ordre du tirage.

Chaque année, lors de l'A.G.O., on tirera au sort les demandes d'emplacement non satisfaites.

Le Conseil Syndical peut également avec 3 mois de préavis mettre fin au système de réservation des
emplacements de parking.

Un seul emplacement sera attribué par propriétaire, mais celui qui possède plusieurs lots peut introduire une
demande soumise au tirage au sort, pour chacun de ses lots

Date et signature du souscripteur

*Je déclare être **prioritaire***

*pour raison d'handicap reconnu (preuve à fournir au Conseil Syndical)
ou absence d' emplacement de parking à l'origine du lot
(biffer la mention inutile).*

Dater et signer ici

¹ Il y a tacite reconduction de la réservation sauf absence du versement attendu dans les délais.

